

2016-12-150-DAP

nomenclature: 3.5.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET : INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LES HAMEAUX DE L'AVENIR »

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

| | | |
|----------------|---------------|------------|
| M. SAUBIETTE | procuration à | M. PERRET |
| M. SALLABERRY | procuration à | Mme NOGARO |
| Mme CAMBRONERO | procuration à | M. LAURENT |

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2016-12-150-DAP - INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LES HAMEAUX DE L'AVENIR »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la demande des riverains du lotissement « LES HAMEAUX DE L'AVENIR » de céder à la commune la chaussée, les trottoirs et les réseaux divers dudit lotissement,

Vu l'accord des propriétaires des parcelles concernées, à savoir AC n° 620, 441, 627, 630, 659 et 661,

Vu la délibération en date du 18 avril 2016 donnant accord de principe au classement dans le domaine public communal de la voie et des réseaux divers du lotissement « LES HAMEAUX DE L'AVENIR », après avis favorables de la commission Cadre de vie – Urbanisme, des services techniques municipaux, du SYDEC, du SIAEP et du SITCOM,

Vu l'arrêté n° 2016/135 de Monsieur le Maire en date du 06 juin 2016 prescrivant les modalités de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 27 juin au 11 juillet 2016 inclus,

Vu l'avis favorable en date du 18 juillet 2016 émis par le Commissaire-Enquêteur à l'issue de l'enquête publique,

Considérant que la commune s'est engagée à maîtriser la gestion de la voirie et des réseaux, leur entretien et leur mise aux normes de sécurité,

DELIBERE

PRONONCE le classement dans le domaine public communal de la voie, des trottoirs et des réseaux divers du lotissement « LES HAMEAUX DE L'AVENIR ».

DIT qu'il convient d'insérer ladite voie dans le tableau de classement des voies de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs afférents à ce classement.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

